

Programme de restauration des cours d'eau

Saint-Lô Agglo assure la compétence « restauration et entretien des cours d'eau » sur les affluents de la Vire et de la Taute depuis 2014, sur tout le territoire. Pour cela, 2 techniciens rivières sont en charge d'animer des programmes de travaux pluriannuels.

Saint-Lô Agglo assure la compétence « restauration et entretien des cours d'eau » sur les affluents de la Vire et de la Taute depuis 2014, sur tout le territoire. Pour cela, deux techniciens rivières sont en charge d'animer des programmes de travaux pluriannuels.

L'objectif est la préservation et la reconquête de la qualité des eaux superficielles et du fonctionnement des milieux aquatiques

Rappels :

2011 à 2014 : restauration du Fumichon
2014 à 2016 : restauration de la Joigne
2014 à 2021 : restauration de l'Elle

À venir :

2024 à 2026 : restauration du Beaucoudray et du Précorbin

Déroulement des opérations

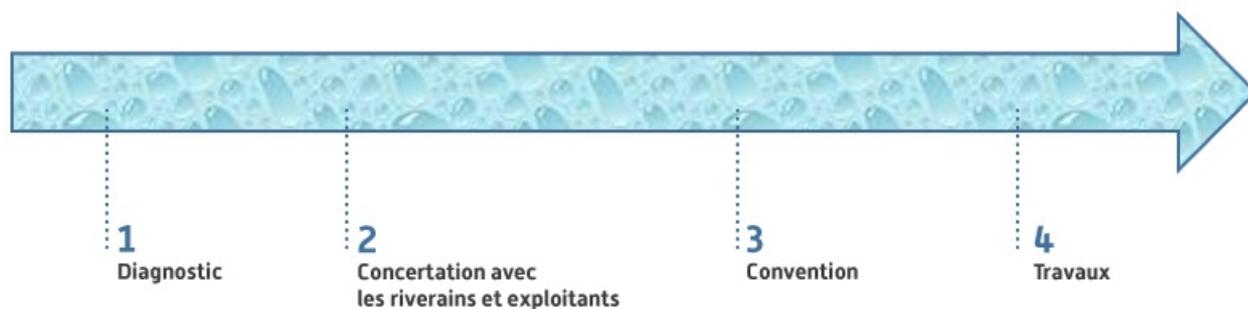




Figure 1 : avant travaux
© SAINT-LÔ AGGLO



Figure 2 : après travaux
© SAINT-LÔ AGGLO

1. Localisation des dégradations sur le cours d'eau (piétinement, embâcles, végétation, seuils, ...).
2. Rencontre des exploitants, explication du programme et détermination des travaux à mettre en œuvre.
3. Signature d'une convention entre le propriétaire de la parcelle, l'exploitant et Saint-Lô Agglo suite à l'accord trouvé pour les travaux.
4. Suivi des travaux à réaliser

Listes non exhaustive des travaux à effectuer sur un cours d'eau :

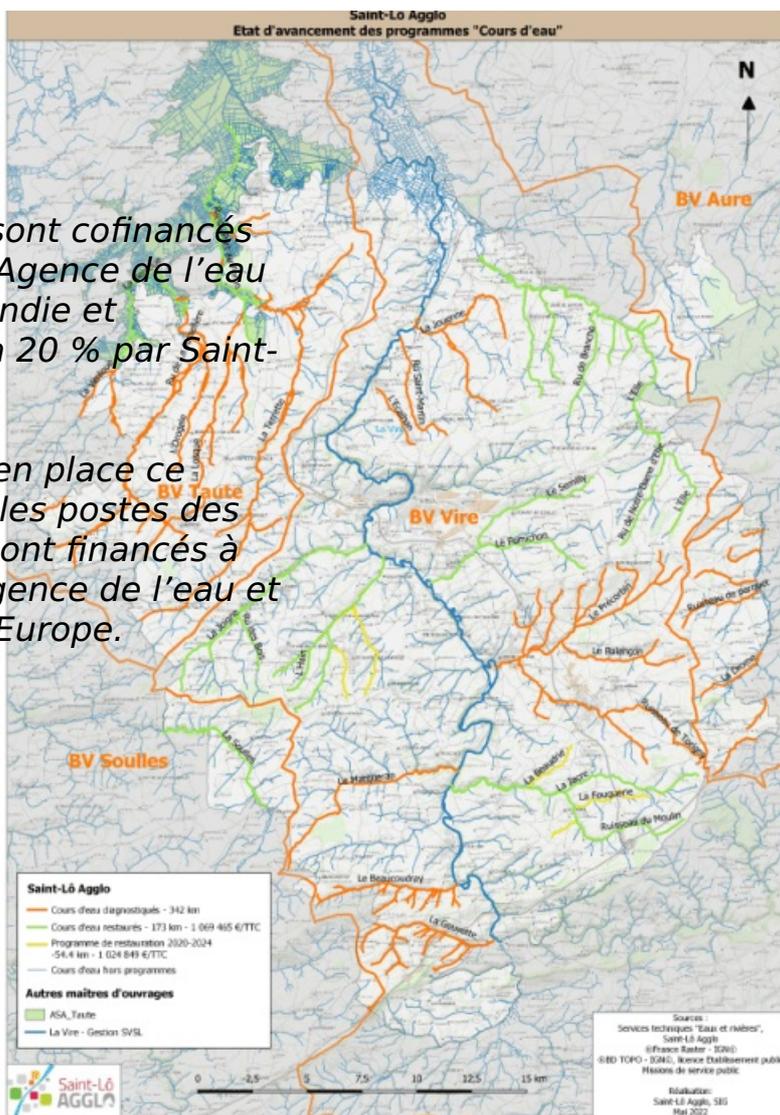
- entretien des berges et ripisylves (élagage, abatage, débroussaillage et retraits d'embâcles)
- pose de clôtures (électriques, barbelées, torsadées)
- aménagements de passage et d'abreuvoirs (passerelle, pompe à nez, bac, descente aménagée, ...).
- actions de restauration de la continuité écologique (remise en talweg, suppression d'ouvrage)

Peu visibles du grand public, ces travaux sont réalisés la plupart du temps sur des parcelles agricoles en concertation avec les riverains.

Les programmes de r
validés par des arrêtés
d'Intérêt Général (DIC
renouvelables une foi

Les travaux sont cofinancés
à 80 % par l'Agence de l'eau
Seine-Normandie et
l'Europe, et à 20 % par Saint-
Lô Agglo.

Pour mettre en place ce
programme, les postes des
techniciens sont financés à
50 % par l'Agence de l'eau et
à 30 % par l'Europe.



restauration,
22 km pour l'Hain
32,5 km pour la Jacre

2024-2028 (cours d'eau à restaurer)

23 km pour le Beaucoudray
30 km pour le Précorbain / Jorigny

Carte état d'avancement des programmes édition
2023

©SAINT-LÔ AGGLO



Bon à savoir

Les techniciens rivières sont des interlocuteurs indispensables entre les élus, les exploitants, les propriétaires riverains, les usagers et les prestataires de travaux.

Leurs compétences spécialisées et leurs connaissances du territoire, leur permettent :

informer sur la réglementation et les bonnes pratiques à adopter,
conseiller les riverains et d'autres services lors de la réalisation
d'aménagements impactant les milieux aquatiques
assurer la maîtrise d'œuvre des travaux (démarches techniques et
réglementaires, passation des marchés, suivi et encadrement des chantiers,
respect du cahier des charges, réception des travaux, ...),
communiquer sur la politique « eau et milieux aquatiques » de la collectivité,
sensibiliser le grand public sur les thématiques de l'eau

CONTACT



AGENT SAINT-LÔ AGGLO

Mailys LESAGE

**Technicienne eau et
milieux aquatiques**

07 62 05 02 60

Courriel



AGENT SAINT-LÔ AGGLO

Alexis BON

**Technicien eau et milieux
aquatiques**

06 48 84 13 26

Courriel



CONTACTEZ-NOUS

SAINT-LÔ AGGLO

70 rue du Neufbourg

50000 Saint-Lô

Lundi au jeudi

8h30-12h/13h30-17h30

Vendredi

8h30-12h/13h-17h

02 14 29 00 00